

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche  
au Conseil académique  
Collège des usagers secteur 1

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;  
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés		Liste 1 ENERGIE ETUDIANTE
Total	165	8	1	7		7

Blancs ou nuls	1
Exprimés	7
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	7



Répartition des sièges	1er calcul				1	2ème calcul	0
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus		Reste	Sièges au + fort reste
Liste 1 ENERGIE ETUDIANTE	7	7	1	1		0	0

1
Total obtenu
1

Article 1er : Est proclamé élu :	TITULAIRE	SUPPLEANT
ENERGIE ETUDIANTE	GONZALES ELISE	PRAT STEPHANE

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,  
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

**ARRETE n°2018-89**  
portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la  
recherche au Conseil académique  
Collège des usagers secteur 2

**L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)**  
**(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),**

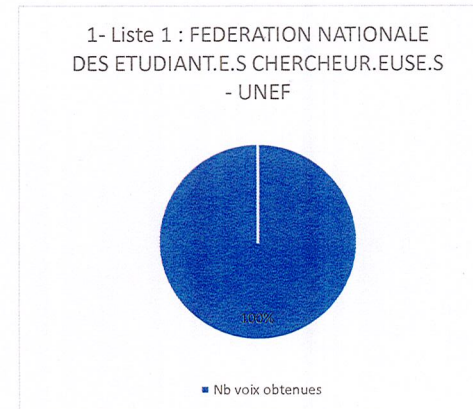
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants ;  
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;  
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

**CONSIDERANT :**

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés		1- Liste 1 : FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S CHERCHEUR.EUSE.S - UNEF
Total	170	5	1	4		4

Blancs ou nuls	1
Exprimés	4
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	4

Répartition des sièges	1er calcul				
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Total obtenu
1- Liste 1 : FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S CHERCHEUR.EUSE.S - UNEF	4	4	1	1	1



Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRE	SUPPLEANT
UNEF	INSUA-BELFER MYRNA	MOULENGUI DERCY

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,  
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire  
Françoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique  
Collège des usagers secteur 3

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;  
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

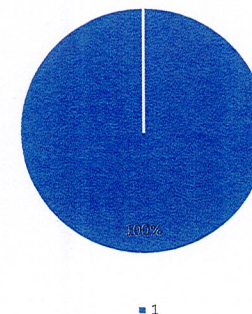
	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	
Total	128	18	6	12	12

Blancs ou nuls	6
Exprimés	12
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	12

Répartition des sièges	1er calcul				
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Total obtenu
1- Liste 1 : FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S CHERCHEUR.EUSE.S - UNEF	12	12	1	1	1

1- Liste 1 : FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S CHERCHEUR.EUSE.S - UNEF

1- Liste 1 : FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S CHERCHEUR.EUSE.S - UNEF



Article 1er : Sont proclamés élus :	TITULAIRE	SUPPLEANT
	UNEF SAES GUILLAUME	MARACHLI ALAA

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,  
Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire  
Francoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil  
académique  
Collège des usagers secteur 4

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)  
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des usagers au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

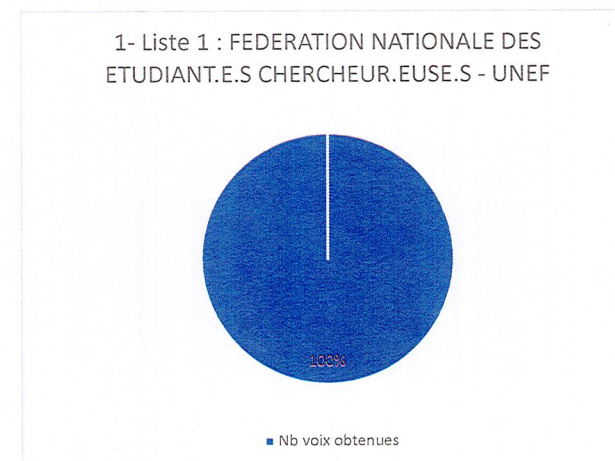
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	
Total	80	6	0	6	6

1- Liste 1 :  
FEDERATION  
NATIONALE DES  
ETUDIANT.E.S  
CHERCHEUR.EUSE.S -  
UNEF

Blancs ou nuls	0
Exprimés	6
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	6

Répartition des sièges	1er calcul				
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Total obtenu
1- Liste 1 : FEDERATION NATIONALE DES ETUDIANT.E.S CHERCHEUR.EUSE.S - UNEF	6	6	1	1	1



Article 1er : Sont proclamés élus :

UNEF	TITULAIRE	SUPPLEANT
	JEMEL SANA	EVEN BENJAMIN

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL